



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC)
relative à la mise en place d'ateliers de travail pour les étudiants

P. J. : 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa a le souhait de nouer un partenariat avec l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) afin de permettre aux étudiants de prendre connaissance des attentes professionnelles au sein d'une institution et en participant à la formation des professionnels de demain.

La Ville de Nouméa et l'UNC – en particulier le département Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) et sa licence de Géographie et Aménagement – travaillent d'ores et déjà de concert soit par la prise en stage d'étudiants dans les services de la Ville soit par la création d'ateliers de travail à l'UNC. En effet, un atelier de travail organisé en juillet 2017 a permis aux étudiants de LLSH de donner leur avis et de participer concrètement à une thématique urbaine, en l'occurrence, la réalisation du schéma d'aménagement de l'Entrée Nord.

Les missions confiées à l'Université consisteront en la réalisation de travaux d'études sur des thématiques proposées par la Ville de Nouméa en fonction de ses besoins, et validées par l'équipe enseignante en fonction des thématiques universitaires. Les travaux d'études seront assurés par les étudiants de la Licence de Géographie et Aménagement. Ils feront l'objet d'un pilotage technique associant l'UNC et la Ville de Nouméa qui disposeront de la propriété des études ainsi réalisées conjointement.

L'équipe enseignante du département LLSH assurera le suivi méthodologique et opérationnel. En contrepartie, la Ville de Nouméa s'engage à nommer un référent désigné préalablement pour chaque sujet d'étude. Ce référent sera désigné sur les thématiques urbaines au sein du Service du Développement Urbain de la Direction de l'Urbanisme. Le référent présentera, quant à lui, le cahier des charges des études aux étudiants et suivra leurs avancements, en participant à des séances de restitution.

Il est précisé que la convention de partenariat n'amène pas de rétribution financière de l'une ou l'autre partie. Il ne s'agit pas non plus d'une convention concernant la possibilité de stage universitaire au sein de la Ville de Nouméa.

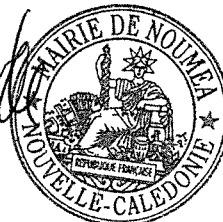
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) relative à la mise en place d'ateliers de travail pour les étudiants.

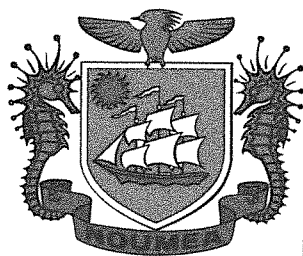
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

905
(N)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

habilitant le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) relative à la mise en place d'ateliers de travail pour les étudiants

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/763 du 23 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer une convention de partenariat avec l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) relative à la mise en place d'ateliers de travail pour les étudiants.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMÉA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.U. (SDU)	-	1
UNC	-	1



Le Maire certifie que par ~~16 NOV. 2017~~ copie
ayant été transmis le
au Commissaire Délégué
et notifié le **29 NOV. 2017**
~~16 NOV. 2017~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances